

Cartes départementales de la couverture mobile : Guide méthodologique

L'Arcep a la conviction que pour exercer sa mission à « l'âge de la multitude », elle doit informer les citoyens de la manière la plus fine et la plus transparente possible.

C'est l'objectif de la "régulation par la donnée", un mode d'action qui complète les outils traditionnels du régulateur. Son principe : utiliser la puissance de l'information afin d'orienter le marché dans la bonne direction.

Dans cette démarche, l'Arcep a lancé dès 2017 un outil cartographique interactif qui permet de [comparer les couvertures des opérateurs mobiles](#). L'Arcep produit également en open data les données sources qui servent à la construction de l'outil.

Aujourd'hui l'Arcep complète les données disponibles par la publication de cartes présentant, à l'échelle départementale, l'état de la couverture en internet mobile et son évolution.

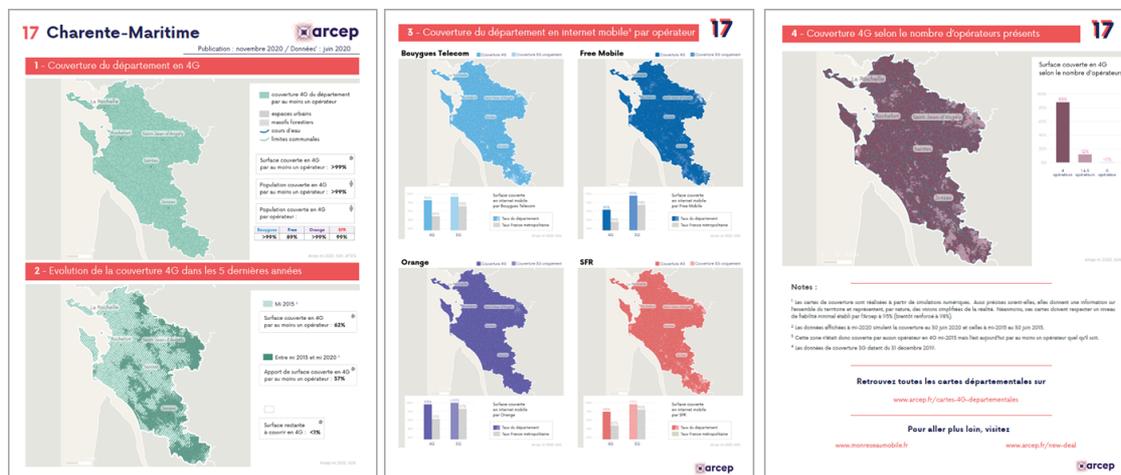
Le présent document est un guide méthodologique pour la compréhension des cartes départementales de la couverture mobile.

Ces fiches départementales, en complément de [Mon réseau mobile](#), synthétisent en 3 pages riches de cartes et de graphiques l'état de la couverture en internet mobile et son évolution. Disponibles pour chacun des départements de France métropolitaine (prochainement en Outre-mer), elles sont particulièrement destinées aux acteurs locaux de l'aménagement numérique ainsi qu'à la presse régionale.

Vue d'ensemble

Le document se divise en 4 parties :

- La couverture du département en 4G (*page 1*)
- L'évolution de la couverture 4G du département dans les 5 dernières années (*page 1*)
- La couverture du département en Internet mobile (3G/4G) par opérateur (*page 2*)
- La couverture du département en 4G selon le nombre d'opérateurs présents (*page 3*)



Données sources

Le document est construit à partir des fichiers de formes (ou *shapefiles*) produits par les opérateurs et transmis à l'Arcep. Ces fichiers cartographiques d'une grande précision permettent de connaître, par carreau de 50 mètres de côté sur l'ensemble de territoire, la couverture théorique de l'opérateur en 2G, 3G et 4G. Ils sont disponibles en open-data sur le site data.gouv.fr.

Les cartes de couverture sont réalisées à partir de simulations numériques, qui donnent une information concernant l'ensemble du territoire ; ces simulations numériques, aussi précises soient-elles, représentent toujours, par nature, des visions simplifiées et imparfaites de la réalité. Néanmoins, les cartes de couverture mobile doivent respecter un niveau de fiabilité minimal établi par l'Arcep (récemment renforcé de 95% à 98%).

Dans les cartes présentées ici, un carreau de 50 mètres de côté est considéré comme couvert lorsque le service est théoriquement disponible à l'extérieur des bâtiments.

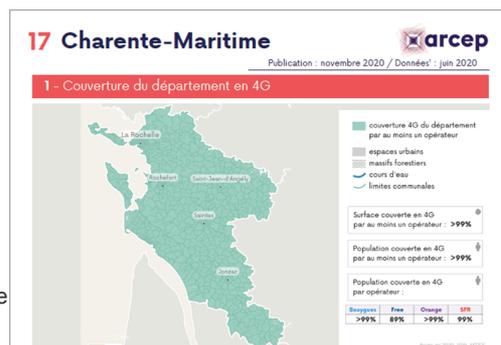
Le taux de population couverte est calculé en croisant les fichiers cartographiques fournis par les opérateurs avec une base de données dont le producteur est la société Pitney-Bowes : à chaque carreau est associé la population localisée à l'intérieur du carreau. Ainsi, la population localisée à l'intérieur d'un carreau couvert en 4G est considérée couverte par l'opérateur.

1 - Couverture du département en 4G

Cette partie présente l'état le plus à jour disponible de la couverture 4G du département. La date de production des données est indiquée en en-tête du document.

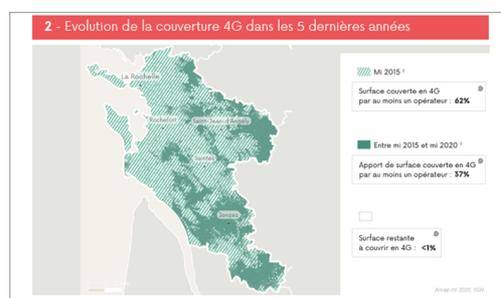
Afin de se repérer sur le territoire, la préfecture du département, ses sous-préfectures, les limites communales ainsi que les cours d'eau et les espaces urbains sont représentés sur la carte.

La couverture représentée est une couverture « tout opérateur confondu », c'est-à-dire l'union des couvertures des opérateurs. Il est donc possible de ne pas « capter » avec un opérateur donné à un endroit signalé comme « couvert » sur cette carte.



2 - Evolution de la couverture 4G dans les 5 dernières années

Cette partie présente l'évolution de la couverture en 4G du territoire, tous opérateurs confondus dans les 5 dernières années. La couverture initiale, figurée sous des hachures vertes, correspond à l'union des couvertures 4G déclarées par les opérateurs au T2 2015. Cette représentation indique les endroits où, fin juin 2015, le réseau 4G d'au moins un opérateur mobile était accessible dans le département. L'apport de la couverture 4G, en vert foncé, est à comprendre comme les zones où aucun opérateur n'était présent fin juin 2015 et où au moins un opérateur a apporté de la couverture mobile en 4G entre juillet 2015 et fin juin 2020.



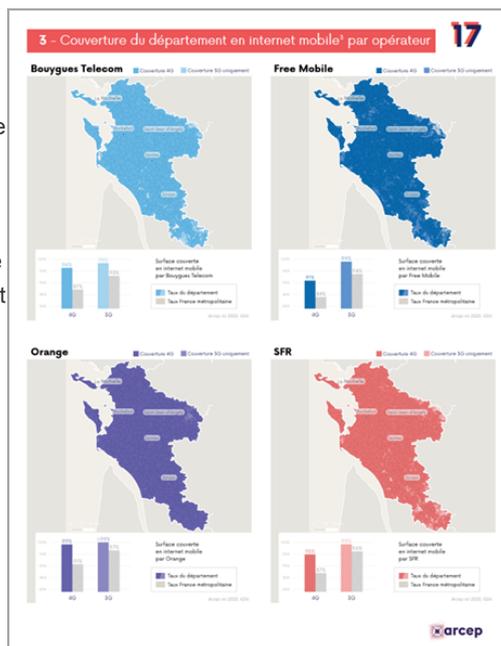
Par exemple, pour la Charente-Maritime, en 2015 la couverture par au moins un opérateur représentait 62% du territoire. En 2020, elle est supérieure à 99% du territoire. L'accroissement de la couverture en 4G tous opérateurs confondus est donc de 37%.

3 - Couverture du département en internet mobile par opérateur

Cette partie présente la surface du territoire couverte en internet mobile, par chaque opérateur, à fin juin 2020.

Les cartes permettent de distinguer la couverture en 4G de la couverture uniquement en 3G du département. En revanche, elles ne permettent pas de distinguer si une zone est couverte uniquement en 4G ou si elle est couverte à la fois en 3G et en 4G.

Les graphiques sous chaque carte indiquent le taux de couverture surfacique de chaque opérateur en Internet 4G (barre la plus foncée) ainsi qu'en internet 3G (barre la plus claire). Chaque taux est comparé au taux national de couverture surfacique de l'opérateur. Par exemple, SFR couvre 95% de la surface de la Charente-Maritime en 4G. En comparaison, l'opérateur couvre 87% de la France métropolitaine en 4G.



4 - Couverture 4G selon le nombre d'opérateurs présents

Cette dernière partie permet de visualiser le nombre d'opérateurs présent sur chaque zone du département.

Il est le résultat de la superposition des cartes de couverture des 4 opérateurs.

